

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

Les morts violentes en Italie

Journal de la société statistique de Paris, tome 16 (1875), p. 250-252

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1875__16__250_0

© Société de statistique de Paris, 1875, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

LES MORTS VIOLENTES EN ITALIE.

Le département de l'agriculture et du commerce vient de publier une statistique générale du mouvement de l'état civil en Italie.

Cette publication donne sur les morts violentes des renseignements détaillés que nous allons résumer le plus brièvement possible.

Si l'on fait abstraction de la province de Rome qui a fourni 167 morts violentes et pour laquelle les renseignements ne sont pas complets, la statistique italienne fournit le relevé suivant :

Morts violentes.

| | SEXE masculin. | SEXE féminin. | TOTAL. | PROPORTION p. 100. |
|--------------------------------|-------------------|------------------|---------------|-----------------------|
| Accidents | 5,260 | 2,066 | 7,326 | 71.89 |
| Suicides | 684 | 152 | 836 | 8.21 |
| Homicides | 1,786 | 238 | 2,024 | 19.86 |
| Duels | 2 | » | 2 | 0.02 |
| Exécutions capitales | 2 | » | 2 | 0.02 |
| | <u>7,734</u> | <u>2,456</u> | <u>10,190</u> | <u>100.00</u> |

On conclut de ces chiffres que, en Italie, 39 personnes sur 100,000 meurent de mort violente, ce qui donne 130 morts violentes par 10,000 décès naturels.

Sur ce chiffre total, les femmes ne figurent que pour 2,456; en d'autres termes, sur 100 décès violents, les hommes en comptent 76 et les femmes 24.

C'est dans l'Ombrie que le chiffre des morts violentes, par rapport aux décès naturels, est le plus élevé (21 p. 100), et dans les Pouilles qu'il l'est le moins (8 p. 100). Par rapport à la population, le rapport est, dans les Pouilles, de 30 p. 100,000, tandis que dans les Marches il atteint le chiffre élevé de 153 p. 100,000.

Morts accidentelles. — Sur 7,326 décès accidentels, 2,960 ou 40 p. 100 sont dus à des morts subites (apoplexies, hémorrhagies, syncopes); la proportion des noyés est de 16 p. 100, de même que celle des chutes d'un lieu élevé.

Viennent ensuite les écrasements, 8 p. 100; les brûlures, 5 1/2 p. 100; les explosions d'armes à feu, 1,77 p. 100; la foudre, 4,35 p. 100, etc.

Il est remarquable que, dans un pays qui compte plus de 27 millions d'habitants, il n'y ait eu que 49 individus victimes de l'abus des liqueurs fortes.

Relevons enfin 19 individus frappés par la foudre, et 27 écrasés par des avalanches.

C'est pendant les mois d'hiver qu'on constate le plus de morts par apoplexie; le plus grand nombre de noyés se remarque au contraire en été. La foudre exerce ses ravages principalement pendant les mois d'août et de septembre, et les avalanches au mois de janvier.

Si l'on considère les accidents au point de vue de l'âge des victimes, on constate la mort de 1,399 enfants au-dessous de 15 ans. Les enfants ont donc fourni près

du cinquième des morts accidentelles! Ce résultat fait peu d'honneur à la prévoyance des parents.

Suicides. — Sur 836 suicides, 684 ont été accomplis par des hommes et 152 par des femmes. Dans le sexe féminin ce sont les veuves qui, relativement à leur nombre, comptent le plus de morts de ce genre.

En Italie, comme partout ailleurs, c'est de 30 à 60 ans que le suicide est le plus fréquent; toutefois les enfants mêmes n'y sont pas étrangers, et, en 1871, on a constaté 2 suicides au-dessous de 15 ans.

Les moyens employés pour se débarrasser de la vie ne varient guère: il y a les armes tranchantes, les armes à feu, la noyade, l'empoisonnement, le refus de manger, la pendaison, l'asphyxie, la chute d'un lieu élevé, l'écrasement par les voitures ou les trains de chemins de fer.

Les femmes se noient de préférence; elles choisissent aussi facilement la pendaison et hésitent peu à se jeter par la fenêtre; elles recourent rarement au poison et à l'asphyxie.

Les hommes, au contraire, demandent plutôt la mort aux armes à feu, et, en seconde ligne, à la noyade, à la pendaison et à la chute volontaire.

Quelles sont les causes qui poussent au suicide? Elles sont nombreuses, pas autant cependant qu'on pourrait le supposer. Il y a d'abord les causes qui ôtent à l'homme sa responsabilité, comme l'aliénation mentale, l'idiotie, l'imbécillité, la pellagre, etc., qui fournissent plus d'un quart des suicides chez l'homme et plus d'un tiers chez la femme.

Les autres causes qui poussent fréquemment l'homme au suicide sont les *embarras financiers et les revers de fortune* (140 sur 1,000), les *chagrins domestiques* (80 sur 1,000), la *misère ou la crainte de la misère* (64 sur 1,000), les *souffrances physiques*.

Les causes qui agissent le plus fortement sur la femme sont, en premier lieu, les *chagrins domestiques* (92 sur 1,000), la *misère ou la crainte de la misère* (72 sur 1,000), les *souffrances physiques* (65 sur 1,000) et l'*amour contrarié* (59 sur 1,000).

C'est au printemps et en été que les suicides sont le plus nombreux; ils diminuent beaucoup en automne et en hiver.

Homicides. — Notre tableau en porte le nombre à 2,024, ce qui équivaut à 10 homicides pour 100,000 habitants. La proportion, qui est de 18 pour 100,000 habitants en Sicile et dans la Basilicate, descend à 2 p. 100,000 dans la Vénétie. Il y a, comme on le voit, beaucoup plus d'homicides dans le sud que dans le nord de l'Italie. Si l'on compare, à cet égard, l'Italie supérieure et centrale à l'Italie méridionale et insulaire, on trouve d'un côté 4 victimes pour 100,000 habitants et de l'autre 14.

Duels. — On n'a constaté, en 1871, que 2 décès provenant de duels, dont l'un a eu lieu à Alexandrie et l'autre à Macerata.

Exécutions capitales. — Enfin il n'y a eu que 2 exécutions capitales, ce qui ne s'était jamais vu jusqu'alors.

On nous permettra d'insister sur ces deux derniers points. Deux décès seulement auraient été la suite de rencontres sur le terrain; comme ces rencontres sont très-fréquentes, il en faut conclure qu'elles sont bien peu sérieuses.

Quant à la peine capitale, il est vrai que l'application en devient plus rare d'année

en année, et qu'on peut la considérer actuellement comme nominale. Rarement elle est prononcée et plus rarement encore sanctionnée par le souverain.

En 1864 il y avait eu, en Italie, 88 exécutions et 74 encore en 1865. En 1866, le chiffre des exécutés descend à 6 et nous venons de voir qu'il n'est plus que de 2 en 1871.

Cette diminution correspond-elle à une diminution parallèle à celle des crimes que le code pénal italien qualifie *Reati di sangue*? Nullement : on sait, au contraire, que les attentats contre les personnes vont sans cesse croissant, comme le prouvent les agressions réitérées, le brigandage permanent en Sicile, intermittent dans les Marches et les Calabres, enfin les séquestrations et les *riscatti* dont on a tous les jours des exemples.

Le petit nombre d'exécutions prouve seulement la faiblesse de la répression. On aimerait mieux y voir un indice de la supériorité morale du pays.

(*Rapport consulaire.*)
